

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



JUILLET
2019
NUMÉRO
1121

Insertion : un accompagnement renforcé ou global pour 30 % des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi

En France, 40 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs sont inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C, fin 2017.

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA est plus intensif que celui de l'ensemble des inscrits à Pôle emploi : 24 % bénéficient d'un accompagnement renforcé (contre 16 %), 5 % d'un accompagnement global (contre 1 %). Ces deux types d'accompagnement sont davantage dispensés aux bénéficiaires du RSA ayant un moindre niveau de formation ou s'étant récemment inscrits à Pôle emploi.

L'accompagnement guidé reste majoritaire pour les bénéficiaires du RSA (53 %) comme pour l'ensemble des inscrits (48 %).

Quatre principaux types d'accompagnement à la recherche d'emploi sont possibles pour les inscrits à Pôle emploi.

L'accompagnement suivi concerne enfin 17 % des bénéficiaires du RSA, contre 33 % de l'ensemble des inscrits.

La délégation d'accompagnement à un organisme autre que Pôle emploi est très minoritaire pour les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi (14 % des cas), même si elle est plus fréquente que pour l'ensemble des demandeurs d'emploi (8 %). La délégation est plus courante pour les bénéficiaires du RSA de moins de 25 ans : 32 % ont un accompagnement délégué, 22 % un accompagnement délégué à une mission locale.

Aurélien D'Isanto (DREES)

Selon la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion, tout allocataire ou conjoint d'allocataire ayant un droit ouvert au RSA est soumis aux « droits et devoirs du bénéficiaire du RSA » s'il est sans emploi ou a un revenu d'activité professionnelle inférieur à 500 euros par mois¹. Il a « droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique » et « est tenu [...] de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle »². Ainsi, fin 2017, en France, 2,1 millions de personnes, soit 99 % des bénéficiaires³ du RSA, entrent dans ce cadre.

Qu'il ait été désigné comme organisme référent unique par un conseil départemental ou territorial dans le cadre des droits et devoirs ou non (*encadré 1*), Pôle emploi est l'un des acteurs incontournables de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, particulièrement en matière de recherche d'emploi. Tous les bénéficiaires cependant ne sont pas suivis par Pôle emploi. Certains peuvent l'être par d'autres organismes d'accompagnement vers l'emploi ; d'autres, plus éloignés du

...

1. En moyenne au cours des trois derniers mois.
2. Articles L. 262-27 et L. 262-28 du Code de l'action sociale et des familles.
3. Les bénéficiaires du RSA sont les allocataires et conjoints d'allocataires du RSA.

marché du travail, sont orientés vers un accompagnement à dominante sociale.

40 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs sont inscrits à Pôle emploi

En France⁴, selon les données de Pôle emploi relatives à la statistique mensuelle du marché du travail (STMT), 40 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs⁵ sont inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C⁶ fin 2017 (tableau 1). À ce titre, contrairement aux demandeurs d'emploi des catégories D et E, ils sont tenus de « faire des actes positifs de recherche d'emploi » (encadré 2).

Cette proportion est plus élevée en outre-mer qu'en France métropolitaine (46 % contre 39 %). Elle est comprise entre 28 % et 51 % pour les neuf dixièmes des territoires, et entre 36 % et 44 % pour la moitié d'entre eux. D'un territoire à l'autre, cette proportion est positivement, mais assez faiblement, corrélée à la part des personnes dont l'organisme référent unique désigné par le conseil départemental ou territorial est Pôle emploi parmi les bénéficiaires du RSA fin 2017 (corrélation de 39 %). Si la part d'inscrits à Pôle emploi est le plus souvent supérieure – ou du même ordre – que la part de personnes orientées vers Pôle emploi⁷, elle est pourtant inférieure de plus de 10 points de pourcentage dans une dizaine de territoires (notamment dans le Val-de-Marne, le Doubs, le Pas-de-Calais, le Nord et à La Réunion), signe que toutes les personnes orientées vers Pôle emploi ne s'y sont pas encore inscrites.

Parmi les bénéficiaires du RSA, les hommes sont plus souvent inscrits à Pôle emploi que les femmes : 44 % contre 37 %. C'est le cas dans 95 départements de France métropolitaine sur 96 et dans trois territoires d'outre-mer sur huit. La proportion d'hommes parmi les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi fin 2017 est ainsi légèrement supérieure à celle des femmes (51 % contre 49 %), bien que celles-ci soient majoritaires parmi les bénéficiaires du RSA (54 % contre 46 %).

Les bénéficiaires du RSA sont plus souvent inscrits à Pôle emploi lorsqu'ils sont âgés de 25 à 59 ans : entre 41 % et 44 % d'entre eux selon la tranche d'âge, contre

ENCADRÉ 1

Les organismes référents uniques des bénéficiaires du RSA

Les conseils départementaux et territoriaux sont chargés de piloter, sur leur territoire, l'insertion des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs et notamment de désigner, pour chacun d'entre eux afin de les accompagner, l'organisme « référent unique » jugé le plus adapté à leur situation personnelle.

Fin 2017, 83 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs ont été orientés vers un organisme référent unique¹. Pôle emploi est cet organisme pour 44 % des personnes orientées. 37 % des bénéficiaires du RSA sont donc orientés vers Pôle emploi, soit une proportion légèrement moindre que celle des inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C (40 %). Des bénéficiaires sans organisme référent désigné ou pour lesquels l'organisme désigné n'est pas Pôle emploi sont donc inscrits à Pôle emploi. Cela peut correspondre à une démarche individuelle de bénéficiaires s'inscrivant pour accroître leurs chances de retour à l'emploi, mais aussi à des inscriptions plus ou moins anciennes et sans réelles démarches de recherche d'emploi. À l'inverse, certains bénéficiaires pour lesquels Pôle emploi est désigné comme organisme référent unique n'ont pas encore entrepris les démarches pour s'y inscrire.

Les autres organismes référents uniques le plus souvent désignés sont les services des conseils départementaux ou territoriaux (pour 30 % des bénéficiaires du RSA orientés), les centres communaux d'action sociale et centres intercommunaux d'action sociale (pour 8 %) et les organismes d'insertion à visée principalement sociale (pour 11 %). D'autres acteurs, souvent spécialisés sur des publics spécifiques, interviennent de manière moins fréquente : les missions locales, les plans locaux pour l'insertion et pour l'emploi, les maisons de l'emploi, Cap emploi, des organismes d'appui à la création ou au développement d'entreprise, les caisses d'allocations familiales (CAF), etc.

1. Tous les éléments chiffrés de cet encadré proviennent de l'enquête annuelle, menée par la DREES, sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (OARSA).

25 % environ parmi les moins de 25 ans et les personnes de 60 ans ou plus. Cette différence est observée pour tous les territoires sauf Mayotte. Les bénéficiaires du RSA de moins de 25 ans sont quasiment tous des parents de jeunes enfants ou futurs parents, dont un peu plus de la moitié bénéficient du RSA majoré⁸ et sont de jeunes (futurs) parents isolés. Ils sont donc, plus fréquemment que d'autres tranches d'âge, orientés par le conseil départemental ou territorial vers un accompagnement à dominante sociale, afin de lever divers freins sociaux et familiaux avant d'envisager un retour à l'emploi⁹. Par ailleurs, une partie des jeunes jugés proches de l'emploi sont, eux, orientés directement vers les missions locales – destinées à ce public – plutôt que vers Pôle emploi.

La part des bénéficiaires de 60 ans ou plus orientés vers Pôle emploi par les conseils départementaux est deux fois moins importante que celle de l'ensemble des bénéficiaires (23 % contre 44 %). Une démarche de retour à l'emploi, souvent longue, peut ne pas s'avérer prioritaire à l'approche de l'âge minimum légal de départ à la retraite.

Les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi sont moins diplômés que l'ensemble des inscrits

Cette différence est observée dans chacun des territoires. Les bénéficiaires du RSA ont ainsi moins souvent un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat (33 % contre 46 %).

Les demandeurs d'emploi en catégorie A, c'est-à-dire sans emploi, sont largement majoritaires par rapport à ceux en catégorie B ou C, c'est-à-dire exerçant une activité réduite. C'est encore plus le cas parmi les bénéficiaires du RSA (88 % sont en catégorie A) que parmi l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi (63 %). Ce résultat rappelle que les bénéficiaires du RSA font partie des populations les plus éloignées de l'emploi.

L'ancienneté d'inscription en catégorie A, B ou C n'est pas très différente entre les bénéficiaires du RSA et l'ensemble des inscrits. La part de ceux ayant au moins deux ans d'ancienneté est légèrement supérieure parmi les premiers (29 % contre 25 %).

4. L'étude porte sur l'ensemble des territoires où le RSA existe, soit les 96 départements de France métropolitaine, les cinq départements et régions d'outre-mer (DROM), Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Dans la suite de l'étude, ces 104 territoires seront désignés par la mention « territoires ».

5. Dans la suite de l'étude, les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs seront dénommés « les bénéficiaires du RSA ».

6. Sans précision supplémentaire et afin d'alléger les formulations, les « inscrits à Pôle emploi » feront implicitement référence dans la suite de l'étude aux inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C.

7. Au niveau national, cette part est de 37 % (encadré 1).

8. Le montant du RSA peut être temporairement augmenté pour les parents qui assument seuls la charge d'au moins un enfant né ou à naître : on parle alors de RSA majoré.

9. Pour les mêmes raisons, les bénéficiaires du RSA majoré soumis aux droits et devoirs sont moins souvent inscrits à Pôle emploi que ceux bénéficiant du RSA non majoré (30 % contre 41 %).

La proportion des moins de 25 ans est moindre parmi les bénéficiaires inscrits (4 % contre 13 % parmi l'ensemble des inscrits), le RSA n'étant pour l'essentiel accessible en dessous de 25 ans qu'aux parents et futurs parents. En revanche, la proportion des 25-39 ans y est supérieure (49 % contre 40 %).

Les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi ont plus souvent un accompagnement renforcé ou global que l'ensemble des inscrits

Pôle emploi propose aux personnes inscrites un accompagnement en vue de retrouver un emploi¹⁰. L'intensité de cet

accompagnement varie en fonction de plusieurs critères, dont l'éloignement de l'emploi, les éventuels freins sociaux¹¹ rencontrés et le degré d'autonomie dans la recherche d'emploi. Les quatre grands types d'accompagnement proposés fin 2017, du moins intensif au plus intensif, sont l'accompagnement suivi, l'accom-

- **10.** Ou d'accéder à un autre emploi correspondant mieux aux souhaits de la personne si celle-ci en occupe déjà un.
- 11.** Besoin de garde d'enfants par exemple.

TABLEAU 1

Répartition, fin 2017, des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C, selon diverses caractéristiques

En %

		Bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C	Bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs	Personnes inscrites à Pôle emploi en catégorie A, B ou C	Part des personnes inscrites à Pôle emploi en catégorie A, B ou C parmi les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs	Part des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs parmi les personnes inscrites à Pôle emploi en catégorie A, B ou C
Ensemble (en nombre)		834 000	2 081 000	6 009 000	40	14
Lieu de résidence	Métropole	88	89	95	39	13
	Outre-mer	12	11	5	46	32
Sexe	Femme	49	54	52	37	13
	Homme	51	46	48	44	14
Âge	Moins de 25 ans	4	6	13	25	4
	25 à 29 ans	19	17	15	44	18
	30 à 39 ans	30	29	25	41	16
	40 à 49 ans	24	23	22	43	15
	50 à 59 ans	19	18	19	42	14
	60 ans ou plus	5	7	5	27	12
Ancienneté d'inscription en catégorie A, B ou C	Moins de 6 mois	34	/	37	/	13
	De 6 mois à moins de 1 an	18	/	18	/	14
	De 1 an à moins de 2 ans	20	/	20	/	13
	De 2 ans à moins de 5 ans	20	/	18	/	15
	5 ans ou plus	9	/	7	/	17
Niveau de formation	Inférieur au CEP, BEPC	17	/	11	/	22
	CEP, BEPC	10	/	6	/	21
	BEP, CAP	40	/	37	/	15
	Bac	17	/	22	/	11
	Bac +2	7	/	11	/	8
	Supérieur à bac +2	9	/	13	/	10
Type de RSA	RSA non majoré	92	89	/	41	/
	RSA majoré	8	11	/	30	/
Catégorie de demandeur d'emploi	A	88	/	63	/	19
	B	8	/	13	/	9
	C	4	/	24	/	2

Lecture • Fin 2017, en France, le nombre de bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs s'élève à 2 081 000. 40 % d'entre eux sont inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C, soit 834 000 personnes. Le nombre total de personnes inscrites à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C s'élève à 6 009 000. Les femmes représentent 54 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs, 49 % de ceux inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C et 52 % des personnes inscrites à Pôle emploi en catégorie A, B ou C. 37 % des femmes bénéficiaires du RSA soumises aux droits et devoirs sont inscrites à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C. 13 % des femmes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B ou C sont des bénéficiaires du RSA soumises aux droits et devoirs.

Champ • France.

Sources • Pôle emploi, Statistique mensuelle du marché du travail (STMT) ; CNAF-CCMSA, données consolidées.

accompagnement guidé, l'accompagnement renforcé et l'accompagnement global (encadré 3).

La majorité des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi ont un accompagnement guidé (53 % des cas [tableau 2]). Cet accompagnement est également celui le plus souvent dispensé à l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi (48 %). Il est particulièrement majoritaire en outre-mer, pour les bénéficiaires du RSA (64 %) comme pour l'ensemble des inscrits (56 %). Ce type d'accompagnement est d'ailleurs le plus fréquemment dispensé aux bénéficiaires du RSA dans presque tous les territoires.

Les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi sont deux fois moins souvent accompagnés dans le cadre du parcours suivi que l'ensemble des personnes inscrites (17 % contre 33 %). Ils bénéficient parallèlement plus fréquemment d'un accompagnement renforcé (24 % contre 16 %) ou global (5 % contre 1 %). La moitié des personnes bénéficiant d'un accompagnement global sont bénéficiaires du RSA. Le recours plus systématique à des accompagnements plus intensifs pour les bénéficiaires du RSA s'explique par les besoins importants de ce public.

Dans près des trois quarts des territoires, l'accompagnement renforcé est plus souvent utilisé pour les bénéficiaires du RSA que l'accompagnement suivi. Au contraire, pour l'ensemble des personnes inscrites, la part de l'accompagnement renforcé est plus faible que celle de l'accompagnement suivi dans quasiment toutes les collectivités. Cela montre que la stratégie d'un accompagnement particulièrement intensif pour les bénéficiaires du RSA est partagée par un grand nombre d'agences locales de Pôle emploi.

L'accompagnement global concerne au moins 10 % des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi dans un territoire sur dix

Fin 2017, l'accompagnement global est effectivement mis en œuvre dans 95 départements de France métropolitaine, mais dans seulement la moitié des territoires d'outre-mer. La part de ce type d'accompagnement, le plus récent¹², reste modérée au regard des

ENCADRÉ 2

Les catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en cinq catégories :

- catégorie A : personne sans emploi, tenue de faire des actes positifs de recherche d'emploi ;
- catégorie B : personne ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois), tenue de faire des actes positifs de recherche d'emploi ;
- catégorie C : personne ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois), tenue de faire des actes positifs de recherche d'emploi ;
- catégorie D : personne sans emploi non tenue de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie, etc.) ;
- catégorie E : personne en emploi non tenue de faire des actes positifs de recherche d'emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

L'étude se focalise sur les demandeurs d'emploi des catégories A, B et C, c'est-à-dire ceux tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi. 95 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi relèvent de l'une de ces trois catégories. Cette proportion s'élève à 90 % pour l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi.

ENCADRÉ 3

Les quatre grands types d'accompagnement proposés par Pôle emploi

Fin 2017, Pôle emploi propose aux demandeurs d'emploi quatre grands types d'accompagnement, qui permettent de personnaliser leur suivi en fonction de leur éloignement de l'emploi :

- **l'accompagnement suivi** pour les demandeurs les plus proches de l'emploi et dont l'autonomie dans la recherche d'emploi est la plus grande. Le conseiller référent s'assure notamment que le demandeur d'emploi reçoit des offres d'emploi et reste actif dans sa recherche. En théorie, un conseiller relevant de ce type d'accompagnement peut suivre de 200 à 350 demandeurs d'emploi. Les contacts sont essentiellement dématérialisés ;
- **l'accompagnement guidé** pour les demandeurs d'emploi qui ont besoin d'être appuyés régulièrement dans leur recherche d'emploi par leur conseiller référent, notamment à travers des contacts dont la nature (face à face, téléphonique, par mail) et la fréquence sont personnalisées. Les portefeuilles sont en théorie de l'ordre de 100 à 150 demandeurs d'emploi par conseiller pour ce type d'accompagnement ;
- **l'accompagnement renforcé** pour les demandeurs d'emploi qui ont besoin d'être fortement soutenus par leur conseiller référent, notamment à travers des entretiens en face à face dont le rythme et le contenu répondent aux besoins accrus du demandeur. Les portefeuilles doivent théoriquement réunir au plus 70 demandeurs d'emploi par conseiller ;
- **l'accompagnement global** pour les demandeurs d'emploi les plus fragilisés (notamment confrontés à des freins sociaux et/ou en situation de précarité) vise à faciliter la prise en charge des difficultés sociales et professionnelles, et à favoriser l'accès à l'emploi. Cet accompagnement est mené conjointement par un conseiller Pôle emploi et un travailleur social des services du conseil départemental ou territorial. Cet accompagnement n'est pas encore déployé sur l'ensemble des territoires contrairement aux trois autres types.

autres types d'accompagnement. Pour les bénéficiaires du RSA, celle-ci atteint au maximum 17 % (dans le Cantal) et elle est supérieure ou égale à 10 % dans seulement un territoire sur dix. Elle est par ailleurs comprise entre 4 % et 7 % dans la moitié des collectivités (carte 1). Un territoire dans lequel la part de bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi depuis moins de un an est élevée enregistre un peu plus souvent un fort taux d'accompagnement global (corrélation de 38 %). Sans toutefois cibler exclusivement les bénéficiaires du RSA, cet accompagne-

ment se concentre particulièrement sur eux, quel que soit le territoire. À titre de comparaison, pour l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi, la part de cet accompagnement ne dépasse pas 3 %, et ce, dans tous les territoires.

La mise en œuvre de l'accompagnement global a peu varié en un an. Fin 2016, 94 départements de France métropolitaine et cinq territoires d'outre-mer le mettaient déjà en œuvre pour certains bénéficiaires du RSA. Par ailleurs, la part de cet accompagnement s'élevait déjà à 5 % parmi les bénéficiaires du RSA

...

12. Le protocole d'accord entre Pôle emploi et l'association des départements de France (ADF) pour la mise en œuvre d'une « approche globale de l'accompagnement » a été signé en avril 2014.

inscrits à Pôle emploi. Le poids de l'accompagnement global devrait augmenter dans les années à venir avec la création de la Garantie d'activité, annoncée en septembre 2018 dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Plus l'inscription à Pôle emploi est récente, plus l'accompagnement est renforcé ou global

La répartition des parcours d'accompagnement des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi fin 2017 varie notablement

selon leur âge. L'accompagnement renforcé est beaucoup plus souvent dispensé aux bénéficiaires âgés de moins de 25 ans (36 % des cas) qu'à ceux âgés de 25 à 59 ans (entre 22 % et 25 % suivant la tranche d'âge) ou de 60 ans ou plus (19 %). Dans neuf territoires sur dix, cet

TABLEAU 2

Répartition, fin 2017, des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C, selon le type d'accompagnement et diverses caractéristiques

En %

		Bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C en accompagnement...					Personnes inscrites à Pôle emploi en catégorie A, B ou C en accompagnement...				
		... suivi	... guidé	... renforcé	... global	... autre	... suivi	... guidé	... renforcé	... global	... autre
Ensemble		17	53	24	5	1	33	48	16	1	1
Lieu de résidence	Métropole	16	52	26	5	1	33	48	17	1	1
	Outre-mer	22	64	12	0	1	30	56	13	0	1
Sexe	Femme	17	53	24	5	1	33	48	16	1	1
	Homme	18	54	24	4	1	32	48	17	1	2
Âge	Moins de 25 ans	10	49	36	2	2	23	45	29	0	4
	25 à 29 ans	18	52	25	4	1	34	48	15	1	1
	30 à 39 ans	17	55	22	5	1	35	50	13	2	1
	40 à 49 ans	16	53	24	6	1	34	48	15	2	1
	50 à 59 ans	17	53	25	5	1	33	48	16	2	1
	60 ans ou plus	26	53	19	2	0	39	48	11	1	1
Ancienneté d'inscription en catégorie A, B ou C	Moins de 6 mois	16	51	26	5	2	29	47	19	1	4
	De 6 mois à moins de 1 an	16	52	26	6	0	30	50	18	2	0
	De 1 an à moins de 2 ans	17	54	24	5	0	34	50	15	1	0
	De 2 ans à moins de 5 ans	19	56	22	4	0	38	48	13	1	0
	5 ans ou plus	19	59	19	3	0	41	47	10	1	0
Niveau de formation	Inférieur au CEP, BEPC	14	54	26	5	1	24	51	21	2	1
	CEP, BEPC	14	54	26	5	1	26	51	21	2	1
	BEP, CAP	15	54	25	5	1	30	50	18	2	1
	Bac	18	54	23	4	1	32	49	17	1	1
	Bac +2	22	53	20	4	1	40	46	12	1	1
	Supérieur à bac +2	28	50	18	3	1	47	41	10	1	2
Type de RSA	RSA non majoré	17	53	24	5	1	/	/	/	/	/
	RSA majoré	15	53	26	6	1	/	/	/	/	/
Catégorie de demandeur d'emploi	A	16	54	24	5	1	27	51	19	2	2
	B	24	51	21	4	0	39	45	14	1	1
	C	23	51	22	4	0	45	43	11	0	1

Note • Pour chaque ligne, et pour chaque population, la somme des pourcentages des cinq colonnes relatives aux différents accompagnements peut ne pas être égale à 100 % en raison des arrondis à l'unité.

Lecture • Fin 2017, en France, 24 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C bénéficient d'un accompagnement renforcé. Cette proportion s'élève à 16 % pour l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi en catégorie A, B ou C.

Champ • France.

Source • Pôle emploi, Statistique mensuelle du marché du travail (STMT).

accompagnement est plus fréquent pour les personnes de moins de 25 ans que pour chacune des autres tranches d'âge. La hiérarchie par âge est, logiquement, inversée pour l'accompagnement suivi.

L'accompagnement global est plus souvent dispensé, même si les parts sont faibles, aux bénéficiaires du RSA âgés de 25 à 59 ans qu'à ceux de moins de 25 ans ou de 60 ans ou plus. Au total, l'accompagnement dispensé aux bénéficiaires de 60 ans ou plus est moins intensif que pour les plus jeunes : ils sont sous-représentés dans l'accompagnement global et l'accompagnement renforcé, et surreprésentés dans l'accompagnement suivi. Ces différentes stratégies d'accompagnement suivant la tranche d'âge se vérifient par ailleurs pour l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi.

Les accompagnements suivi et guidé sont largement majoritaires pour les bénéficiaires du RSA, quelle que soit leur ancienneté d'inscription à Pôle emploi en catégorie A, B ou C. Toutefois, les accompagnements renforcé et global sont plus souvent dispensés pour les bénéficiaires récemment inscrits. La part de l'accompagnement renforcé est ainsi de 26 % pour les bénéficiaires du RSA inscrits depuis moins de six mois, contre 19 % pour ceux qui le sont depuis cinq ans ou plus. La part de l'accompagnement global passe, elle, de 5 % à 3 % entre ces deux tranches d'ancienneté. Dans 102 territoires sur 104, le poids de l'accompagnement renforcé ou global est plus élevé pour les bénéficiaires inscrits depuis moins d'un an que pour ceux l'étant depuis deux ans ou plus.

Plus le niveau de formation des demandeurs d'emploi est faible, plus l'accompagnement est renforcé ou global

Le niveau de formation¹³ influence également le type d'accompagnement des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi : il est d'autant plus intensif que le niveau de formation est bas. La part de l'accompagnement suivi s'élève en effet à 14 % pour les personnes ayant un niveau inférieur au certificat d'études primaires (CEP) ou au brevet d'études du premier cycle (BEPC), alors qu'elle atteint 18 % pour celles ayant un niveau baccalauréat et même 28 % pour celles ayant un niveau supérieur à bac +2. La hiérarchie est inversée pour l'accompa-

gnement renforcé (respectivement 26 %, 23 % et 18 %). Là encore, cette stratégie d'accompagnement est appliquée par quasiment tous les territoires : la hiérarchie entre ces trois niveaux de formation est vérifiée pour l'accompagnement renforcé dans 101 territoires sur 104. Elle l'est également pour l'ensemble des personnes inscrites, bénéficiaires ou non du RSA, de manière légèrement plus prononcée. Enfin, l'accompagnement global est, lui aussi, plus dispensé aux personnes ayant un moindre niveau de formation.

La répartition des parcours d'accompagnement des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi est la même pour les hommes et les femmes, au niveau national comme dans la quasi-totalité des territoires. C'est également le cas pour l'ensemble des personnes inscrites.

Les bénéficiaires du RSA inscrits en catégorie B ou C, qui ont donc eu une activité professionnelle au cours du mois, ont plus souvent un accompagnement suivi que les bénéficiaires du RSA inscrits en catégorie A (24 % contre 16 %). Cet écart entre catégories est encore plus important pour l'ensemble des inscrits à Pôle emploi (43 % contre 27 %).

Le poids de l'accompagnement renforcé pour les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi (*carte 2*) varie selon les territoires. Il est compris entre 18 % et 30 % pour la moitié des collectivités. Ces disparités ne sont que très peu (voire pas du tout) expliquées par des différences de niveau de formation ou d'autres caractéristiques observables (sexe, âge, ancienneté d'inscription) des bénéficiaires du RSA inscrits ou des différences de situation locales du marché du travail (mesurée par le taux de chômage et la part des chômeurs de longue durée)¹⁴. C'est le signe que les contraintes budgétaires et organisationnelles influent beaucoup sur la répartition par type d'accompagnement proposée au sein de chaque territoire.

Un faible recours à la délégation d'accompagnement, mais plus élevé pour les bénéficiaires du RSA que pour les non-bénéficiaires

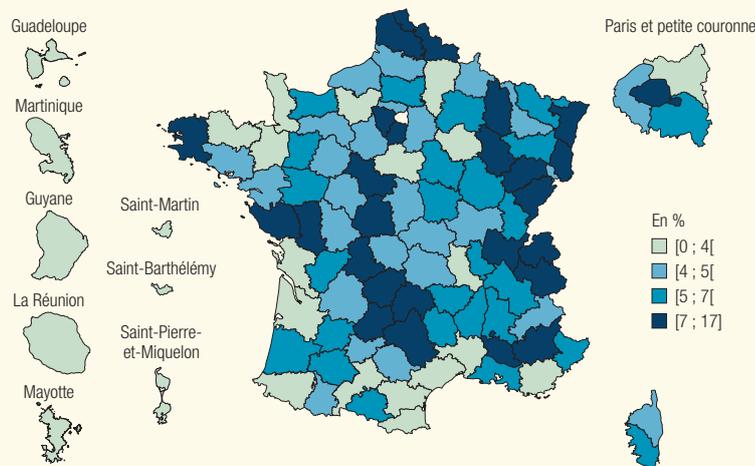
Pôle emploi a la possibilité de déléguer l'accompagnement de personnes inscrites sur ses listes à d'autres structures spécialisées dans l'insertion de publics particuliers. C'est par exemple le cas des missions locales, dont le cœur de métier est

13. Le concept de niveau de formation retenu dans cette étude est le niveau de formation atteint. On ne tient pas compte ici des éventuelles formations en cours.

14. Les corrélations sont faibles, voire absentes. Ce résultat est confirmé par des analyses par régression linéaire : même si l'on retient uniquement les meilleurs modèles de régression parmi les très nombreuses spécifications testées, le pouvoir explicatif demeure très bas (quel que soit le modèle, moins de 15 % [coefficient R²] des disparités entre territoires sont expliquées).

CARTE 1

Part des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C, fin 2017, bénéficiant d'un accompagnement global



Lecture • Dans l'Hérault, fin 2017, la part des personnes bénéficiant d'un accompagnement global parmi les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C est comprise entre 0 % et 4 %.

Champ • France.

Source • Pôle emploi, Statistique mensuelle du marché du travail (STMT).

l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans, ou bien des agences Cap emploi, spécifiquement conçues pour aider les personnes en situation de handicap à trouver un emploi ou à s'y maintenir. Le recours à la délégation d'accompagnement est minoritaire pour les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi (14 % des cas), même s'il est plus élevé que pour

l'ensemble des personnes inscrites (8 %) [tableau 3].

Il est particulièrement bas en outre-mer, pour les bénéficiaires du RSA (5 %) comme pour l'ensemble des personnes inscrites (6 %). Il est inférieur à 16 % dans trois territoires sur quatre pour les bénéficiaires du RSA et même à 7 % pour un quart des territoires.

La délégation d'accompagnement est plus fréquente pour les jeunes

La part des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi dont l'accompagnement est délégué est notablement plus importante pour les moins de 25 ans (32 %) que pour les autres tranches d'âge (entre 11 % et 15 % suivant la tranche d'âge). Cette

TABLEAU 3

Répartition, fin 2017, des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C, selon le type de délégation d'accompagnement et diverses caractéristiques

En %

		Bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C en accompagnement...			Personnes inscrites à Pôle emploi en catégorie A, B ou C en accompagnement...		
		... délégué	dont vers une mission locale	... non délégué	... délégué	dont vers une mission locale	... non délégué
Ensemble		14	1	86	8	3	92
Lieu de résidence	Métropole	15	1	85	9	3	91
	Outre-mer	5	2	95	6	2	94
Sexe	Femme	14	2	86	8	3	92
	Homme	13	1	87	9	3	91
Âge	Moins de 25 ans	32	22	68	24	17	76
	25 à 29 ans	13	3	87	6	2	94
	30 à 39 ans	11	0	89	5	0	95
	40 à 49 ans	13	0	87	6	0	94
	50 à 59 ans	15	0	85	8	0	92
	60 ans ou plus	15	0	85	5	0	95
Ancienneté d'inscription en catégorie A, B ou C	Moins de 6 mois	11	1	89	9	4	91
	De 6 mois à moins de 1 an	15	2	85	10	3	90
	De 1 an à moins de 2 ans	15	2	85	8	3	92
	De 2 ans à moins de 5 ans	15	1	85	7	1	93
	5 ans ou plus	13	0	87	5	0	95
Niveau de formation	Inférieur au CEP, BEPC	14	1	86	9	2	91
	CEP, BEPC	15	2	85	11	3	89
	BEP, CAP	14	1	86	10	3	90
	Bac	13	2	87	10	4	90
	Bac +2	12	1	88	6	1	94
	Supérieur à bac +2	10	0	90	4	0	96
Type de RSA	RSA non majoré	13	1	87	11	2	89
	RSA majoré	16	5	84	15	5	85
Catégorie de demandeur d'emploi	A	14	1	86	10	3	90
	B	13	1	87	7	2	93
	C	14	1	86	5	2	95

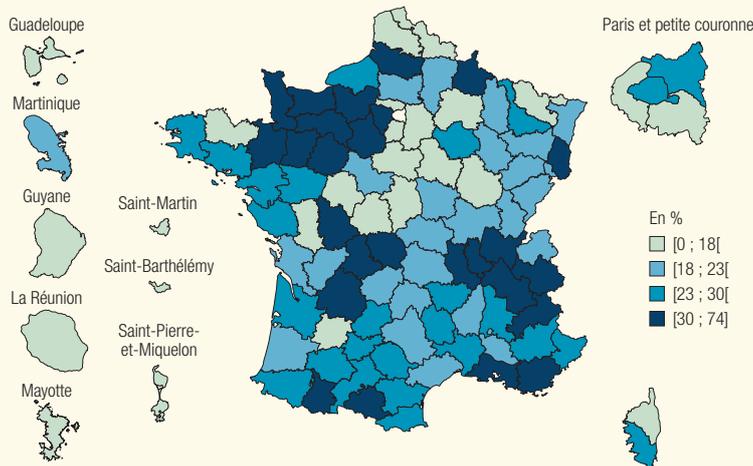
Lecture • En France, 22 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C fin 2017 sont accompagnés par délégation par une mission locale. Cette proportion s'élève à 17 % pour l'ensemble des personnes de moins de 25 ans inscrites à Pôle emploi en catégorie A, B ou C fin 2017.

Champ • France.

Source • Pôle emploi, Statistique mensuelle du marché du travail (STMT).

CARTE 2

Part des personnes ayant un accompagnement renforcé parmi les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C, fin 2017



Lecture • Dans l'Hérault, fin 2017, la part des personnes bénéficiant d'un accompagnement renforcé parmi les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C est comprise entre 18 % et 23 %.
Champ • France.
Source • Pôle emploi, Statistique mensuelle du marché du travail (STMT).

nulle ou quasiment nulle pour celles de 30 ans ou plus. La part de l'accompagnement délégué aux missions locales pour les bénéficiaires du RSA de moins de 25 ans est d'ailleurs supérieure à 14 % dans neuf territoires sur dix.

Le recours à la délégation d'accompagnement pour les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi est indifférencié suivant le sexe. Il est peu différencié suivant l'ancienneté d'inscription et le niveau de formation. Il décroît ainsi un peu avec la hausse du niveau de formation : entre 14 % et 15 % pour les bénéficiaires du RSA n'ayant pas le bac, 12 % pour ceux ayant un niveau bac +2, 10 % pour ceux ayant une formation d'un niveau supérieur à bac +2.

Enfin, la délégation est particulièrement rare pour les bénéficiaires du RSA en accompagnement global, puisqu'elle ne concerne que 3 % de ces derniers. C'est dans le cadre de l'accompagnement renforcé que la délégation est la plus fréquente pour les bénéficiaires du RSA (30 % des cas, contre 8 % pour l'accompagnement suivi et 9 % pour l'accompagnement guidé). Les accompagnements suivis et guidés sont cependant encore moins souvent délégués pour l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi (respectivement 2 % et 6 % d'entre eux). ■

différence, qui n'est pas propre aux bénéficiaires du RSA, est essentiellement due au recours aux missions locales. 22 % des bénéficiaires du RSA de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi sont accompagnés par des missions locales, contre seulement 3 % pour les personnes de 25 à 29 ans et une proportion, par définition,

POUR EN SAVOIR PLUS

- Pour retrouver les données détaillées 2017 de l'enquête Orientation et accompagnement des bénéficiaires du RSA (OARSA), voir sur le site [data.drees.sante.gouv.fr](http://www.data.drees.sante.gouv.fr), rubrique Aide et actions sociales, sous-rubrique enquête annuelle sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.
- Cabannes, P.-Y., Richet-Mastain, L. (dir.) (2018, septembre). *Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.
- Carayon, F., Chartier, J., Domejoz, I. et al. (2018, novembre). *Évaluation de la convention tripartite 2015-2018 entre l'État, l'Unédic et Pôle emploi*. Rapport de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale des affaires sociales.
- Dares, en collaboration avec Pôle emploi, (2018, janvier). *Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en décembre 2017*. Dares, *Dares Indicateurs*, 003.
- D'Isanto, A. (2019, juillet). La moitié des bénéficiaires dont le foyer a moins de 6 mois d'ancienneté dans le RSA sont orientés. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 39.
- Pitollat, C., Klein, M. (2018, août). *L'accompagnement des bénéficiaires du RSA*. Rapport au Premier ministre.
- Remila, N. (2018, juin). Un quart des bénéficiaires du RSA et de l'ASS sortent des minima sociaux chaque année. DREES, *Études et Résultats*, 1073.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site drees.solidarites-sante.gouv.fr
Retrouvez toutes nos données sur www.data.drees.sante.gouv.fr
Pour recevoir nos avis de parution drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Jean-Marc Aubert
Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara
Rédactrice en chef technique : Sabine Boulanger
Secrétaires de rédaction : Fabienne Brifault et Elisabeth Castaing
Composition et mise en pages : Stéphane Jeandet
Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin
Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr
Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384



STATISTIQUE
P U B L I Q U E

La DREES fait partie du Service statistique public piloté par l'Insee.